



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/24
9 juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et unième réunion
Montréal, 5 - 9 juillet 2010

**AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
POUR L'ANNEE 2010**

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver 2 154 198 \$US pour des amendements de son Programme de travail de 2010, ainsi que des coûts d'appui d'agence de 129 679 \$US. Le Programme de travail du PNUE est joint au présent document.

2. Les activités proposées dans les amendements du Programme de travail du PNUE sont présentées dans le Tableau 1 ci-après :

Tableau 1: Amendements du Programme de travail du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Renouvellement du projet de renforcement des institutions :			
Albanie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	81 900	81 900
Bahamas	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	45 000	45 000
Barbade	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	87 750	87 750
Fidji	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase VII)	32 500	32 500
Gambie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	45 000	45 000
Guatemala	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase VII)	93 600	93 600
Kirghizistan	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)	57 915	57 915
République démocratique populaire lao	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)	32 500	32 500
Maldives	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	35 000	35 000
Micronésie (États fédérés de)	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase III)	30 000	30 000
Népal (République démocratique fédérale du)	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	35 000	35 000
Paraguay	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)	45 000	45 000
République de Moldavie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	52 000	52 000
Sierra Leone	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	64 350	64 350
Turkménistan	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase III)	48 125	48 125
	Sous-total pour A1:	785 640	785 640
A2. Financement supplémentaire de projets de renforcement des institutions:			
Afghanistan	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	75 000	68 750
Bhoutan	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase III)	30 000	27 500

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Cambodge	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)	61 028	51 639
Samoa	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)	35 000	25 000
	Sous-total pour A2:	201 028	172 889
SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Renouvellement du projet de renforcement des institutions:			
République populaire démocratique de Corée	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	130 000	130 000*
Timor Leste	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Année 2 de la Phase I)	40 000	40 000*
	Sous-total pour B1:	170 000	170 000*
B2: Financement supplémentaire pour la préparation de projet pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC :			
Afghanistan	Préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC	65 000	0
République populaire démocratique de Corée	Préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC	35 000	35,000*
Timor Leste	Préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC	55 000	55,000*
	Sous-total pour B2:	155 000	90,000*
SECTION C: PROJETS INDIVIDUELS			
C1: Plan de gestion de l'élimination des HCFC:			
Cambodge	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC	400 000	[1]
	Sous-total pour C1:	400 000	
C2: Plan de gestion de l'élimination finale :			
République centrafricaine	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^e tranche)	45 000	[2]
Dominique	Plan de gestion de l'élimination finale (4 ^e tranche)	13 000	[3]
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Plan de gestion de l'élimination finale (4 ^e tranche)	14 000	[4]
Sierra Leone	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^e tranche)	55 000	[5]
	Sous-total pour C2:	127 000	
C3: Plan national de gestion de l'élimination:			
République populaire démocratique de Corée	Plan national de gestion de l'élimination (5 ^e tranche)	10 000	[6]
République démocratique du Congo	Plan national de gestion de l'élimination (3 ^e tranche)	71 875	[7]
Équateur	Plan national de gestion de l'élimination (Activités non liées aux investissements)	193 155	[8]
Arabie saoudite	Plan national de gestion de l'élimination (2 ^e tranche)	40 500	[9]
	Sous-total pour C3:	315 530	
	Sous-total pour A, B et C	2 154 198	1 218 529

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Coûts d'appui de l'agence (zéro pour le renforcement des institutions et 13 % pour les autres activités):		129 679	11 700
Total:		2 283 877	1 230 229
*Projet destiné à un examen individuel ou en suspens			
[1] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/30	[6] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/34		
[2] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/31	[7] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/35		
[3] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/36	[8] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/38		
[4] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/44	[9] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/45		
[5] Examiné au titre du Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/46			

SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1. Renouvellement du projet de renforcement des institutions

- a) Albanie (Phase IV): 81 900 \$US
- b) Bahamas (Phase IV): 45 000 \$US
- c) Barbade (Phase IV): 87 750 \$US
- d) Fidji (Phase VII): 32 500 \$US
- e) Gambie (Phase VI): 45 000 \$US
- f) Guatemala (Phase VII): 93 600 \$US
- g) Kirghizistan (Phase V): 57 915 \$US
- h) République démocratique populaire lao (Phase V): 32 500 \$US
- i) Maldives (Phase V): 35 000 \$US
- j) Micronésie (États fédérés de) (Phase III): 30 000 \$US
- k) Népal (Phase VI): 35 000 \$US
- l) Paraguay (Phase V): 45 000 \$US
- m) République de Moldavie (Phase VI): 52 000 \$US
- n) Sierra Leone (Phase IV): 64 350 \$US
- o) Turkménistan (Phase III): 48 125 \$US

Description de projet

3. Le PNUE a soumis des demandes de renouvellement pour des projets de renforcement des institutions (RI) dans les 15 pays indiqués plus haut. L'Annexe I au présent document contient les descriptions de ces demandes.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a passé en revue les rapports de phase finale et les plans d'action de RI soumis par le PNUE au nom des pays ci-dessus à l'appui des demandes de renouvellement et il a constaté que ces rapports sont corrects et conformes aux exigences. Le Secrétariat a tenu compte des décisions 57/36 b), 58/16, 59/47 et 60/10 dans l'examen des demandes de RI, en particulier de la décision 59/47 par laquelle le Comité exécutif a décidé « de prolonger le soutien financier pour le renforcement des institutions dans les pays visés à l'article 5 au-delà de 2010, plus particulièrement jusqu'en décembre 2011 ». Compte tenu des décisions ci-dessus, le financement demandé pour le renouvellement de ces projets RI a été calculé au pro rata jusqu'en décembre 2011 seulement.

Recommandations du Secrétariat

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des demandes de renouvellement des projets RI pour les pays suivants : Albanie, Bahamas, Barbade, Fidji, Gambie, Guatemala, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Népal, Paraguay, République de Moldavie, Sierra Leone et Turkménistan, au niveau de financement calculé au pro rata jusqu'en décembre 2011, indiqué dans le Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/24. Le Comité exécutif est invité à communiquer aux gouvernements de ces pays les observations figurant dans l'Annexe II au document mentionné plus haut.

A2. Fonds supplémentaires pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions déjà approuvés :

- a) Afghanistan (Phase IV): 75 000 \$US
- b) Bhoutan (Phase III): 30 000 \$US
- c) Cambodge (Phase V): 61 028 \$US
- d) Samoa (Phase V): 35 000 \$US

Description de projet

6. Le PNUE a soumis des demandes de prolongation de financement pour 4 projets RI pour l'Afghanistan, le Bhoutan, le Cambodge et le Samoa, conformément à la décision 59/47 de prolonger le financement des projets RI jusqu'en décembre 2011.

Observations du Secrétariat

7. Le renouvellement des projets RI pour l'Afghanistan, le Bhoutan, le Cambodge et le Samoa a été approuvé par le Comité exécutif à sa 58^e réunion, accordant à ces pays un soutien financier jusqu'en décembre 2010 seulement, en application de la décision 58/16. Le financement est accordé pour 13 mois dans le cas de l'Afghanistan, du Bhoutan et du Cambodge et pour 14 mois dans le cas du Samoa. Le PNUE a soumis de nouveau les 4 demandes de renouvellement du RI en vue d'obtenir des fonds sur une période complète de 24 mois pour la phase actuelle du projet RI dans chacun des pays. Le Secrétariat a calculé le solde des fonds demandés et recommande l'approbation de ces montants.

Recommandations du Secrétariat

8. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des fonds supplémentaires demandés pour le renouvellement des projets RI pour l'Afghanistan, le Bhoutan, le Cambodge et le Samoa, afin de couvrir la période complète de 24 mois de renouvellement du renforcement des institutions, conformément à la décision 59/47.

SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

B1. Renouvellement du projet de renforcement des institutions:

- a) République populaire démocratique de Corée (Phase VI): 130 000 \$US
- b) Timor Leste (Phase I année II): 40 000 \$US

Description de projet

9. Le PNUE a soumis une demande de renouvellement de projets RI pour la République populaire démocratique de Corée et le Timor Leste. Ces demandes sont décrites dans l'Annexe I au présent document.

Observations du Secrétariat

10. Le Secrétariat du Fonds a passé en revue les rapports de phase finale et les plans d'action de RI soumis par le PNUE au nom des deux pays à l'appui des demandes de renouvellement et il a tenu compte des décisions 57/36 b), 58/16, 59/47 et 60/10, en particulier de la décision 59/47 par laquelle le Comité exécutif a décidé « de prolonger le soutien financier pour le renforcement des institutions dans les pays visés à l'article 5 au-delà de 2010, plus particulièrement jusqu'en décembre 2011 ». Compte tenu des décisions ci-dessus, le financement demandé pour la République populaire démocratique de Corée et le Timor Leste a été calculé au pro rata jusqu'en décembre 2011 seulement.

11. Dans le cas du Timor Leste, le Secrétariat note qu'il n'a pas encore soumis de données de programme de pays (PP) pour 2008, attendues pour le 1^{er} mai 2009. La décision 52/5 f) note que « les données sur la mise en œuvre du programme de pays doivent être présentées avant la dernière réunion de l'année et les réunions subséquentes comme condition préalable à l'approbation et au décaissement des fonds pour ces projets ». Compte tenu de l'absence de données de PP du Timor Leste, la demande de renouvellement du projet RI correspondant est soumise au Comité exécutif pour examen individuel.

12. Dans le cas de la demande RI pour la République populaire démocratique de Corée, le Secrétariat rappelle qu'à sa 58^e réunion, le Comité exécutif avait décidé de reporter collectivement à sa 61^e réunion les projets de la République populaire démocratique de Corée, en attendant entre autres « que le PNUE fournisse des informations complémentaires sur les arrangements administratifs associés au transfert des ressources financières au gouvernement de la République populaire démocratique de Corée ».

13. Le Secrétariat a discuté en détails de cette question avec le PNUE. Le PNUE a fourni des informations confirmant leur rapport soumis à la 59^e réunion, où il avait informé le Comité d'un protocole d'accord conclu avec le Programme alimentaire mondial (PAM). D'après le PNUE, au titre de cet accord, le PAM fournira au nom du PNUE des paiements et des services administratifs aux termes des règles et règlements des Nations Unies sur la base de transaction individuelle. Le protocole d'accord couvre toutes les activités du PNUE dans le pays, incluant celles qui sont financées par le Fonds multilatéral. Il est valide jusqu'au 31 décembre 2010 et ne couvre actuellement que les fonds déjà par le Comité exécutif pour le Plan national d'élimination (PNE). Le PNUE a indiqué que l'accord pourrait être prorogé pour d'autres périodes pour une durée totale de neuf mois, par accord mutuel, à la suite de quoi un nouveau protocole d'accord pourrait être mis en place, selon les besoins du PNUE. Le PAM impose un coût de transaction de 4 % (en sus des coûts d'appui du PNUE) que le gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a accepté d'assumer.

14. Compte tenu des informations fournies par le PNUE, le Secrétariat prend note des efforts déployés par l'agence d'exécution pour assurer que l'assistance accordée par le Fonds multilatéral parvienne effectivement au pays. Il note également que l'accord en question se termine en 2010, et qu'il y a possibilité de prorogation, mais que le PNUE n'a pas vraiment examinée de façon officielle. Comme la demande de renouvellement RI se poursuivra au-delà de 2010, il faudra disposer d'un accord formel avec le PAM pour couvrir la période de prolongation avant que des fonds ne puissent être accordés, de manière à éviter une interruption ou des retards dans les décaissements des fonds au pays une fois le RI approuvé. Le PNUE a également demandé au Secrétariat de recommander que le Comité exécutif envisage, à titre exceptionnel, de financer le projet de RI de la République populaire démocratique de Corée à compter de décembre 2009, étant donné qu'il ne pouvait pas demander un renouvellement antérieurement à la présente réunion, en raison de la décision 58/25.

Recommandations du Secrétariat

15. Le Comité exécutif est invité à envisager :

- a) D'approuver le renouvellement du projet de renforcement des institutions (RI) pour le Timor Leste, sous réserve que le Secrétariat du Fonds multilatéral reçoive le plus tôt possible et au plus tard le 31 juillet 2010 les données du programme de pays du Timor Leste de 2008 pour permettre la libération des fonds. Une fois le renouvellement approuvé, le Comité exécutif est invité à communiquer au gouvernement du Timor Leste les observations qui figurent dans l'Annexe II au présent document;
- b) Concernant la République populaire démocratique de Corée, de confirmer que la modalité financière proposée est acceptable et d'examiner la demande à la lumière des informations présentées ; et
- c) Une fois résolue la question mentionnée en b), d'examiner la demande de la République populaire démocratique de Corée de lui fournir, à titre exceptionnel, le financement pour le RI dont le montant sera calculé à partir de décembre 2009 jusqu'à la date de soumission de la demande au Comité exécutif.

B2. Financement supplémentaire de la préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH)

Afghanistan: Financement supplémentaire pour la préparation du plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH) (65 000 \$US)

Description de projet

16. Le PNUE a soumis une demande pour un financement supplémentaire de la préparation de projet, d'une valeur de 65 000 \$US pour l'Afghanistan qui avait déjà reçu des fonds approuvés à la 55^e réunion, pour la préparation de PGEH, pour un montant de 85 000 \$US, conformément à la décision 56/16 c), le pays ne consommant que du HCFC-22.

Observations du Secrétariat

17. Le PNUE a expliqué qu'il demandait un supplément de fonds parce que la consommation de HCFC du pays en 2007 n'était que de 6,1 tonnes PAO, ce que le rendait admissible à un financement supplémentaire. Le Secrétariat signale que cette demande de fonds supplémentaire pour l'Afghanistan n'est pas recevable en vertu de la décision 56/16 c), car le pays ne consomme que du HCFC-22 et que les

fonds avaient déjà été approuvés à la 55^e réunion, conformément à la décision 56/16. Le Secrétariat a expliqué la question de non-recevabilité et a donné au PNUE des exemples de pays se trouvant dans des situations similaires où une consommation plus élevée que celle de l'Afghanistan a reçu un montant similaire, car ces pays ont indiqué uniquement une consommation de HCFC-22 dans les données communiquées sur les HCFC. Le Secrétariat a également signalé au PNUE qu'à la 60^e réunion, l'Afghanistan a reçu un autre montant de 30 000 \$US pour la préparation d'activités d'investissement pour une entreprise de fabrication par l'intermédiaire du gouvernement de l'Allemagne.

Recommandation du Secrétariat

18. Compte tenu du problème de non-admissibilité, le Secrétariat du Fonds ne peut recommander l'approbation de la demande de financement supplémentaire pour la préparation de PGEH pour l'Afghanistan.

République populaire démocratique de Corée: Préparation du plan de gestion de l'élimination de HCFC (35 000 \$US)

19. Le PNUE a soumis une demande de fonds supplémentaires d'une valeur de 35 000 \$US pour la préparation de projet pour le PGEH en République populaire démocratique de Corée. Cette demande vient s'ajouter à une demande de 65 000 \$US présentée par l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/25) dans le cadre de son programme de travail, pour la République populaire démocratique de Corée. La demande est appuyée par les données communiquées pour 2007 au titre de l'Article 7, qui indiquent une consommation de 85,3 tonnes PAO de HCFC. À la 55^e réunion, la République populaire démocratique de Corée avait reçu 50 000 \$US pour la préparation de projet pour un PGEH par l'ONUDI. Le montant demandé par le PNUE et par l'ONUDI, ajouté au montant approuvé à la 55^e réunion, porterait le financement accordé à la République populaire démocratique de Corée à un niveau conforme à la décision 56/16.

Observations du Secrétariat

20. Le Secrétariat note que la question de fonds supplémentaires pour la préparation de PGEH pour la République populaire démocratique de Corée devra également être examinée à la lumière de la décision du Comité exécutif à sa 58^e réunion, mentionnée au paragraphe 15. Les observations du Secrétariat concernant la modalité de décaissement mentionnée aux paragraphes 16 et 17 s'appliquent également à cette demande.

Recommandation du Secrétariat

21. Le Comité exécutif est invité à confirmer que la modalité financière proposée est acceptable et à examiner cette demande à la lumière des informations présentées.

Timor Leste: Plan de gestion de l'élimination de HCFC (55 000 \$US)

Description de projet

22. Le PNUE a soumis une demande de financement supplémentaire de 55 000 \$US pour la préparation de projet pour le Timor Leste, qui avait déjà reçu un premier financement de 30 000 \$US approuvé à la 59^e réunion pour la préparation de PGEH. Cette demande est soumise alors que le Timor Leste a indiqué une consommation de HCFC-22 en 2007, ce qui le rend admissible à des fonds supplémentaires pour le PGEH conformément à la décision 56/16.

Observations du Secrétariat

23. Le Secrétariat note que cette demande est conforme à la décision 56/16 selon laquelle les pays sont admissibles à recevoir des fonds pour la préparation de PGEH en fonction de leurs données de consommation officielle pour 2007 au titre de l'article 7. Le Secrétariat constate par ailleurs que le pays n'a pas encore communiqué de données de programme de pays pour 2008, comme indiqué au paragraphe 11 du présent document, et que le projet est donc soumis à un examen individuel.

Recommandation du Secrétariat

24. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation de la demande de fonds supplémentaires pour la préparation de plan de gestion de l'élimination de HCFC pour le Timor Leste, au niveau de financement de 55 000 \$US, comme l'indique le Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/24, sous réserve de la réception par le Secrétariat du Fonds des données du programme de pays du Timor Leste pour 2008, le plus tôt possible et au plus tard le 31 juillet 2010.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Albanie : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I (1 ^{re} année) : Décembre 2001	42 000
Phase II (2 ^e année) : Novembre 2002	54 600
Phase I (3 ^e année) : Juillet 2005	54 600
Phase II : Juillet 2006	109 200
Phase III : Avril 2008	109 200
Total	369 600
Somme demandée pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :	81 900
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IV (\$US) :	81 900
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	81 900
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase IV du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	2003
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (2003) (tonnes PAO) :	70,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	40,8
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	3,1
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	4,1
Total	4,1
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2008
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	1 170 673
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	895 095
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	70,3
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	65,9

1. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	398 740
b)	Renforcement des institutions :	369 600
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	402 333
	Total:	1 170 673

Rapport périodique

2. L'Albanie a mis en œuvre son plan d'élimination de la consommation de SAO avec succès au cours de la troisième phase et a entrepris la préparation de son plan de gestion de l'élimination des HCFC. L'Albanie a atteint un niveau de consommation nul en 2010 grâce à une surveillance efficace, l'application des règlements et la mise en œuvre de projets d'investissement. Le Groupe de mise en œuvre du projet national sur la couche d'ozone a organisé un atelier de renforcement des capacités sur les mesures législatives entourant les SAO, à l'intention des agents de douane et des inspecteurs locaux en environnement, ainsi qu'un atelier de formation des techniciens en réfrigération sur les pratiques exemplaires dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, et la récupération et le recyclage. Le pays a effectué à mise à jour des mesures législatives sur les SAO et du programme de permis d'importation/exportation de SAO afin d'y inclure les HCFC. Il a aussi fondé l'Association de réfrigération de l'Albanie, qui informe les parties prenantes de l'industrie sur la réglementation entourant l'élimination des SAO afin que celles-ci puissent participer au processus décisionnel. Le Groupe de mise en œuvre du projet national sur la couche d'ozone a entrepris de vastes activités de sensibilisation des principales parties prenantes et du grand public afin de faciliter l'accès à l'information sur la protection de la couche d'ozone et les technologies sans SAO.

Plan d'action

3. L'objectif de la quatrième phase est de poursuivre les activités de surveillance et de gestion efficaces des SAO afin de maintenir une consommation nulle après 2010, et de développer le plan de gestion de l'élimination des HCFC et en entreprendre la mise en œuvre. Le Groupe de mise en œuvre du projet national sur la couche d'ozone s'efforcera d'améliorer et de mettre à jour la réglementation sur les SAO afin d'inclure les HCFC dans le cadre réglementaire et de mettre sur pied un programme de quotas pour les importations de HCFC. Les dernières consultations des parties prenantes seront organisées grâce à la participation des représentants des agences d'exécution dans le but de terminer la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Le Groupe de mise en œuvre du projet national sur la couche d'ozone assurera la surveillance du programme de récupération, recyclage et régénération, afin de maintenir des stocks de frigorigènes recyclés pour l'entretien de l'équipement existant. Le Groupe de mise en œuvre du projet national sur la couche d'ozone travaillera en étroite collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement compétents à l'échelle nationale, afin de poursuivre les activités de sensibilisation du public tout en accordant une attention particulière à l'élimination des HCFC et aux avantages connexes pour le climat et ainsi répondre à la décision XIX de la Réunion des Parties.

Bahamas : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I : Mai 1996	50 000
Phase II (1 ^{re} année) : Avril 2003	21 666
Phase II (2 ^e année) : Avril 2004	21 667
Phase III : Novembre 2006	60 000
Total	153 333
Somme demandée pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :	45 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IV (\$US) :	45 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	45 000

Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase IV du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1996
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO) :	66
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	64,9
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,2
Dernière consommation de SAO rapportée (2009) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	3,5
Total	3,5
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	1 082 731
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	968 677
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	78,6
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	78,6

4. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	560 000
b)	Renforcement des institutions :	153 333
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	369 398
	Total:	1 082 731

Rapport périodique

5. Les Bahamas ont poursuivi la surveillance efficace et l'application du cadre de réglementation au cours de la troisième phase de leur projet de renforcement des institutions, et ont atteint une consommation nulle un an avant la date prescrite au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal grâce à la formation des techniciens en réfrigération et en climatisation et au renforcement du programme de permis pour les SAO. Le Bureau national de l'ozone a mené de vastes activités de surveillance, de formation et de sensibilisation afin de contrôler les importations/exportations de SAO et de diffuser l'information sur la protection de la couche d'ozone.

Plan d'action

6. Le but, au cours de la quatrième phase du projet de renforcement des institutions, sera de poursuivre la surveillance efficace et les activités d'application de la réglementation afin de maintenir une consommation nulle, et de développer le plan de gestion de l'élimination des HCFC et d'en amorcer la mise en œuvre. Le Bureau national de l'ozone coordonnera les sondages sur les HCFC et les évaluations des besoins en vue de la préparation du programme de pays du plan de gestion de l'élimination des HCFC et organisera des réunions sectorielles à l'intention des parties prenantes locales afin de leur offrir une

orientation et de les sensibiliser à l'élimination prévue des HCFC. Le Bureau national de l'ozone poursuivra la formation et les activités de sensibilisation du public afin de promouvoir les pratiques exemplaires dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de faciliter l'application fluide du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Barbade : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I : Décembre 1994	134 950
Phase II : Novembre 1998	90 000
Phase III (1 ^{re} année) : Avril 2004	57 940
Phase III (2 ^e année) : Juillet 2005	58 500
Total	341 390
Somme demandée pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :	87 750
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IV (\$US) :	87 750
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	87 750
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase IV du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1994
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO) :	19,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	21,5
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,1
Dernière consommation de SAO rapportée (2009) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	4,5
Total	4,5
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	983 117
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	654 195
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	32,3
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	27,1

7. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	0
b)	Renforcement des institutions :	341 390
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	641 727
	Total :	983 117

Rapport périodique

8. La Barbade a fait avancer les activités de mise en œuvre du Protocole de Montréal au cours de la troisième phase de son projet de renforcement des institutions en améliorant la surveillance, en assurant une gestion efficace et en appliquant la réglementation. Le pays a nommé un nouvel Administrateur pour son Bureau national de l'ozone en 2009. Le Bureau national de l'ozone a terminé le développement de son programme de permis pour les SAO, qui comprend toutes les SAO réglementées en vertu du Protocole de Montréal, afin de maintenir sa conformité aux mesures de réglementation. Le pays a participé activement aux réunions du réseau régional et contribué à la coopération régionale. Le Bureau national de l'ozone a entrepris un programme de sensibilisation du public sur l'élimination des SAO afin d'informer les parties prenantes sur les politiques et la réglementation connexes, et de faciliter la préparation prochaine du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Plan d'action

9. L'objectif principal, au cours de la quatrième phase du renforcement des institutions, sera de maintenir l'élimination des SAO et la conformité, de développer le plan de gestion de l'élimination des HCFC et d'en entreprendre la mise en œuvre. Le Bureau national de l'ozone poursuivra l'application du programme de permis d'importation/exportation des SAO afin de lutter contre le commerce illicite, et facilitera la mise en œuvre des derniers éléments du plan de gestion des frigorigènes/plan de gestion de l'élimination finale afin de mener à terme ces activités. Le Bureau national de l'ozone mènera également un sondage sur la consommation de HCFC afin d'établir la valeur de référence et de développer une stratégie pour atteindre l'objectif de la première étape de l'élimination des HCFC, et d'achever la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Le soutien continu des autorités nationales est aussi nécessaire afin de les tenir au courant des progrès accomplis dans l'élimination des SAO, d'étendre le cadre de réglementation aux HCFC et de faire en sorte que la couche d'ozone demeure une priorité dans les travaux du gouvernement.

République populaire démocratique de Corée : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I : Février 1997	142 560
Phase II : Décembre 2000	95 040
Phase III : Décembre 2003	123 552
Phase IV : Novembre 2005	123 552
Phase V : Novembre 2007	130 000
Total	614 704
Somme demandée pour le renouvellement (phase VI) (\$US) :	130 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VI (\$US) :	
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase VI du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1997) (tonnes PAO) :	1 501

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	441,7
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	1 285,2
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	7,7
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	30
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	33,5
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	57,7
Total	91,2
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2008
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	20 450 812
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	19 846 503
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	7 557,6
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	7 254,5

10. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	18 097 220
b)	Renforcement des institutions :	614 704
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	1 738 888
Total:		20 450 812

Rapport périodique

11. La République populaire démocratique de Corée a mis en œuvre un programme efficace de surveillance et de réglementation des SAO au cours de la cinquième phase de son projet de renforcement des institutions afin de maintenir la conformité au Protocole de Montréal, en éliminant l'utilisation des SAO grâce à la mise en œuvre du plan national d'élimination. Le Bureau national de l'ozone a assuré la formation des techniciens en réfrigération, sensibilisé le public et amélioré les connaissances de ce dernier en matière d'élimination des SAO dans le cadre des célébrations de la Journée de la couche d'ozone afin d'obtenir l'appui du grand public et des parties prenantes pour les activités d'élimination des SAO. Le pays a participé à des activités de coopération internationale et régionale sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal et a communiqué les données sur les SAO au Secrétariat de l'ozone, au Secrétariat du Fonds multilatéral et au PNUE.

Plan d'action

12. Au cours de la sixième phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone prévoit poursuivre la mise en œuvre de ses activités de surveillance afin de réglementer le commerce des SAO et des produits à base de SAO. Il achèvera aussi les activités du plan national d'élimination afin de maintenir la conformité au Protocole. Le pays poursuivra la mise en œuvre de programmes de sensibilisation afin d'assurer une transition fluide à la technologie sans SAO. La préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC est en cours et est réalisée en étroite collaboration avec le PNUE et l'ONUDI. Le Bureau national de l'ozone continuera à participer aux

réunions internationales et régionales sur la mise en œuvre du Protocole et poursuivra la surveillance et la communication des données sur la consommation de SAO afin de respecter les obligations de remise de rapports au Secrétariat de l'ozone, au Secrétariat du Fonds multilatéral et au PNUE.

Fidji : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I : Mars 1994	65 890
Phase II : Novembre 1999	43 930
Phase III : Juillet 2002	57 000
Phase IV (1 ^{re} année) : Décembre 2004	30 000
Phase IV (2 ^e année) : Novembre 2005	30 000
Phase V : Novembre 2006	60 000
Phase VI : Novembre 2008	60 000
Total	346 820
Somme demandée pour le renouvellement (phase VII) (\$US) :	32 500
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VII (\$US) :	32 500
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase VII du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1993
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO) :	20,3
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	33,4
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,7
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,1
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	4,7
Total	4,8
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2008
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	927 516
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	788 330
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	31
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	31

13. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	0
b)	Renforcement des institutions :	346 820
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	580 696
	Total :	927 516

Rapport périodique

14. L'objectif de la sixième phase du projet de renforcement des institutions de Fidji était de réaliser l'élimination des SAO afin de respecter ses engagements en vertu du Protocole de Montréal et ses amendements. Le pays a poursuivi la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale et des projets d'élimination du bromure de méthyle. La mise en œuvre de la sixième phase du projet de renforcement des institutions a été satisfaisante. La mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale a été menée à terme en décembre 2009 et un rapport final complet a été remis à la 60^e réunion du Comité exécutif. Les Réglementations 2000 ont été amendées à la suite de consultations avec les parties prenantes et les amendements ont été soumis au bureau du procureur général aux fins d'examen avant d'être acheminés au Cabinet pour y être entérinés. Le pays a poursuivi son programme de sensibilisation des parties prenantes et du grand public, notamment dans le cadre de la Journée de la couche d'ozone et en offrant des séminaires dans les écoles publiques.

Plan d'action

15. Au cours de la septième phase de son projet de renforcement des institutions, Fidji poursuivra la mise en œuvre du cadre de réglementation visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone entreprendra la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de déterminer les mesures à prendre pour respecter les objectifs de conformité de 2013 et de 2015. Le Bureau national de l'ozone poursuivra les programmes de sensibilisation afin de maintenir l'élimination des CFC et d'appuyer la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Le Bureau national de l'ozone continuera à surveiller les données sur les SAO et assurera la remise des données dans les délais prescrits afin de respecter ses obligations à l'égard du Secrétariat de l'ozone, du Secrétariat du Fonds et des autres agences.

Gambie : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)		
	Phase I : Mai 1996	42 200
	Phase II : Mai 2000	28 000
	Phase III : Décembre 2003	36 753
	Phase IV : Avril 2006	59 971
	Phase V : Avril 2008	60 000
	Total	226 744
Somme demandée pour le renouvellement (phase VI) (\$US) :		45 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VI (\$US) :		45 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :		0 %
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)		45 000

Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase VI du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1996
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO) :	6,9
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	23,8
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0,4
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0,1
Total	0,5
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2008
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	996 764
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	885 151
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	42,6
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	42,5

16. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	190 881
b)	Renforcement des institutions :	226 744
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	579 139
	Total :	996 764

Rapport périodique

17. La Gambie a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre des activités d'élimination au cours de la cinquième phase de son projet de renforcement des institutions, et a atteint les objectifs de réduction et d'élimination finale des mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone a mis en œuvre la formation des agents de douane et des techniciens sur les pratiques exemplaires, la récupération et le recyclage, et la mise en œuvre des activités d'adaptation, a mis sur pied un réseau et une association de techniciens en réfrigération, et a compilé les données annuelles de consommation de SAO. Le Bureau national de l'ozone a établi des liens de collaboration étroits avec les autorités gouvernementales et obtenu l'appui de plusieurs agences afin d'assurer la mise en œuvre fluide du programme d'élimination.

Plan d'action

18. Le Bureau national de l'ozone de l'Agence nationale de l'environnement poursuivra les progrès accomplis, et maintiendra et améliorera le niveau actuel d'élimination des CFC afin de réaliser l'élimination complète en 2010, et respectera le calendrier de réduction des HCFC en invitant d'autres parties prenantes à participer à des consultations sur la préparation du plan de gestion de l'élimination des

HCFC. Le Bureau national de l'ozone assurera la surveillance continue des importations de SAO et l'application du programme de permis afin de maintenir une consommation nulle de CFC après 2010. De plus, le Bureau national de l'ozone gèrera les activités de préparation et de mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Guatemala : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I : Juin 1993	172 000
Phase II : Mai 1997	96 000
Phase III : Juillet 1999	96 000
Phase IV : Décembre 2001	96 000
Phase V : Juillet 2004	62 400
Phase VI : Novembre 2007	124 800
Total	647 200
Somme demandée pour le renouvellement (phase VII) (\$US) :	93 600
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VII (\$US) :	93 600
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	93 600
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase VII du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1993
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO) :	889,9
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	224,6
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0,2
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	10,6
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	400,7
Dernière consommation de SAO rapportée (2009) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	239,9
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	9,4
Total	249,3
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	7 727 029
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	5 810 104
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	906,7
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	848,7

19. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	5 451 027
b)	Renforcement des institutions :	647 200
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	1 628 802
	Total:	7 727 029

Rapport périodique

20. Le Guatemala a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de la phase VI de son projet de renforcement des institutions de 2008 à 2010. Le Bureau national de l'ozone a notamment réussi à mettre sur pied un programme de permis d'importation/exportation efficace dans le cadre duquel le gouvernement a émis plus de 500 permis pour les SAO et l'équipement à base de SAO. Le pays a respecté le plan d'action national pour la conformité pour le bromure de méthyle approuvé par la dix-huitième Réunion des Parties et a aussi dépassé les attentes en ce qui a trait au quota national établi pour le bromure de méthyle. En 2009, le gouvernement a déclaré le Guatemala un pays sans CFC. De plus, plusieurs ateliers et programmes de formation, éducatifs et de sensibilisation ont été offerts à plus de 400 personnes de différents secteurs et à plus de 630 enfants au pays. Des codes tarifaires précis ont été ajoutés afin de réglementer les mouvements de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques et commerciaux, de climatiseurs d'automobile, de machines à glaçons, etc., en coordination avec la Surintendance de l'administration fiscale, par l'entremise du bureau des douanes. En terminant, le gouvernement a officiellement lancé la stratégie nationale d'élimination des HCFC au Guatemala.

Plan d'action

21. Plusieurs activités sont prévues au cours de la prochaine phase, dont la mise en œuvre d'un programme interinstitutionnel de suivi et de surveillance pour l'application des mesures de réglementation nécessaires au respect des niveaux de consommation du bromure de méthyle, l'établissement de la valeur de référence pour la consommation de HCFC au pays et la gestion des processus de préparation et de mise en œuvre de la stratégie du pays pour la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Au cours de cette période, le gouvernement établira les quotas d'importation de HCFC afin d'appuyer la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Il mettra à jour le registre national des importateurs de substances et d'équipement et des techniciens formés, poursuivra la mise en œuvre de la phase II du plan d'action national pour l'élimination prochaine du bromure de méthyle et recensera les secteurs consommant des HCFC en guise de soutien au cadre de travail sur les plans de gestion de l'élimination des HCFC. En outre, les campagnes de sensibilisation et d'éducation du public demeureront au programme des activités prévues pour cette période.

Kirghizistan : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)		
	Phase I : Juillet 2002	133 650
	Phase II : Décembre 2004	115 830
	Phase III : Novembre 2006	115 830
	Phase IV : Juillet 2008	115 830
	Total	481 140
Somme demandée pour le renouvellement (phase V) (\$US) :		57 915

Somme recommandée pour l'approbation de la phase V (\$US) :	57 915
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	57 915
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase V du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO) :	67,3
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	72,8
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	14,2
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	5
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	7,4
Total	12,4
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	2 136 452
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	1 873 515
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	80,8
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	80,5

22. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	317 000
b)	Renforcement des institutions :	481 140
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	1 338 312
	Total:	2 136 452

Rapport périodique

23. Le Kirghizistan a poursuivi la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale au cours de la quatrième phase de son projet de renforcement des institutions afin de maintenir l'élimination des CFC d'ici 2010. Le projet de renforcement des institutions a été mis en œuvre avec succès et a atteint tous ses objectifs. Le pays a resserré ses mesures législatives sur la réglementation et l'importation/exportation des SAO en appliquant la réglementation sur le programme de permis et de quotas de SAO afin de réduire les situations de commerce illicite des SAO. Désormais, la réglementation sur les SAO du Kirghizistan s'appliquera aussi aux HCFC. Le Bureau national de l'ozone a poursuivi ses activités de surveillance, de récupération et recyclage, et de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération et en systèmes automatiques d'extinction des incendies. Le Bureau national de l'ozone a réussi à faire fonctionner les centres de récupération et de recyclage selon les normes afin d'assurer la disponibilité des CFC recyclés après l'entrée en vigueur de l'interdiction définitive d'importer des CFC. Plusieurs campagnes et séminaires de sensibilisation du public et de l'industrie ont été organisés. Le rapport sur les

données communiquées en vertu de l'article 7 pour l'année 2008 révèle que le pays respectera l'objectif d'élimination complète des CFC en 2010.

Plan d'action

24. Le Kirghizistan poursuivra la mise en œuvre et l'achèvement du plan de gestion de l'élimination finale au cours de la cinquième phase de son projet de renforcement des institutions. Il surveillera la consommation afin de maintenir l'élimination complète des CFC et il poursuivra la promotion de la récupération, du recyclage et de la régénération afin d'assurer la disponibilité de frigorigènes pour l'utilisation future de l'équipement après l'entrée en vigueur de l'interdiction d'importer des CFC. Le pays adoptera des mesures spéciales pour réduire le commerce illicite des SAO et promouvoir la collaboration des agents de douane à la frontière avec les pays avoisinants afin de lutter contre le commerce illicite des SAO. Une dernière réunion de consultation avec les parties prenantes sera organisée afin d'achever la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Le Bureau national de l'ozone mènera des activités de sensibilisation du public en accordant une attention particulière à l'élimination des HCFC et aux avantages climatiques qui s'y rapportent.

République démocratique populaire lao : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I Juillet 2001	66 000
Phase II : Juillet 2004	57 200
Phase III : Novembre 2006	60 000
Phase IV : Novembre 2008	60 000
Total	243 200
Somme demandée pour le renouvellement (phase V) (\$US) :	32 500
Somme recommandée pour l'approbation de la phase V (\$US) :	32 500
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase V du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	2001
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (2001) (tonnes PAO) :	43,3
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	43,3
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	2
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	1,6
Total	3,6
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2008
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	1 131 387

Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	887 714
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	24,5
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	16,3

25. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	320 843
b)	Renforcement des institutions :	243 200
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	567 344
	Total:	1 131 387

Rapport périodique

26. La République démocratique populaire lao avait pour objectif pour la quatrième phase de son projet de renforcement des institutions de poursuivre la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination finale et la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC afin d'éliminer les SAO et de respecter ses engagements en vertu du Protocole de Montréal et ses amendements. La mise en œuvre de la quatrième phase du renforcement des institutions en République démocratique populaire lao a été satisfaisante. Le pays a poursuivi la mise en œuvre de son cadre de réglementation afin de prévenir le commerce illicite de SAO, a mené une campagne permanente de sensibilisation du public, surtout dans le cadre de la Journée de la couche d'ozone, et des activités de sensibilisation auprès du grand public et dans les écoles. La préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC va bon train, et la rédaction et la mise au point du document de stratégie est en cours au fins de présentation du document au Comité exécutif.

Plan d'action

27. La République démocratique populaire lao accélérera la mise en œuvre des derniers éléments du plan de gestion de l'élimination finale au cours de la cinquième phase de son projet de renforcement des institutions afin de soutenir l'élimination de la consommation de CFC au pays. Elle poursuivra l'application et la surveillance du programme de permis et de quotas d'importation/exportation, ainsi que des lois et réglementations afin de demeurer en conformité. Le Bureau national de l'ozone mènera des programmes et des ateliers de formation sur les SAO et les enjeux connexes, et surveillera la consommation de SAO afin de satisfaire à ses obligations de communication de données en vertu du Protocole de Montréal. Il entreprendra également le développement de son plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Maldives : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)		
	Phase I : Mars 1994	41 250
	Phase II : Juillet 2002	35 753
	Phase III : Décembre 2004	60 000
	Phase IV : Novembre 2006	60 000
	Phase V : Novembre 2008	60 000
	Total	257 003
Somme demandée pour le renouvellement (phase V) (\$US) :		35 000

Somme recommandée pour l'approbation de la phase V (\$US) :	35 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	35 000
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase V du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1993
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO) :	5
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	4,6
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	3,7
Total	3,7
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	1 545 154
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	575 608
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	4,6
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	2,9

28. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	485 000
b)	Renforcement des institutions :	257 003
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	803 151
Total:		1 545 154

Rapport périodique

29. Les Maldives ont poursuivi la mise en œuvre des dernières activités de leur plan de gestion de l'élimination finale au cours de la cinquième phase de leur projet de renforcement des institutions afin de maintenir une consommation nulle de CFC. La mise en œuvre de la cinquième phase du projet de renforcement des institutions aux Maldives a été satisfaisante. Le pays a resserré ses mesures législatives sur les SAO et a mis en application le programme de permis et de quotas d'importation/exportation des SAO afin de prévenir le commerce illicite. Les Maldives ont reçu l'approbation de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC et des activités connexes, et ont entrepris la mise en œuvre de celles-ci, notamment l'adaptation des systèmes de climatisation, les ateliers de sensibilisation et de formation des techniciens sur les pratiques exemplaires en réfrigération, en récupération et en recyclage, et en adaptation. Le Bureau national de l'ozone poursuivra ses activités de surveillance et de communication des données afin de satisfaire à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Plan d'action

30. Au cours de la sixième phase de leur projet de renforcement des institutions, les Maldives achèveront les dernières activités de la mise en œuvre de leur plan de gestion de l'élimination finale, surtout le volet d'assistance technique. Le pays resserrera ses mesures législatives afin de prévenir le commerce illicite des SAO et poursuivre la gestion des SAO, et de poursuivre l'adaptation des systèmes de climatisation existants et la formation des techniciens sur les pratiques exemplaires en réfrigération, et en récupération et recyclage. Le Bureau national de l'ozone entreprendra la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC et mènera des programmes de sensibilisation afin d'assurer une transition fluide du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

États fédérés de Micronésie : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I : Mars 2002	34 000
Phase II (1 ^{re} année) : Juillet 2006	11 333
Phase II (2 ^e année) : Juillet 2009	30 000
Total	75 333
Somme demandée pour le renouvellement (phase III) (\$US) :	30 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase III (\$US) :	30 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	30 000
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase III du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO) :	0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,2
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0,2
Total	0,2
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	111 333
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	67 305
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	1
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0

31. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	75 333
b)	Renforcement des institutions :	0
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	36 000
Total:		111 333

Rapport périodique

32. Au cours de la troisième phase de son projet de renforcement des institutions, la Micronésie a réalisé l'élimination des SAO afin de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et ses amendements. Le pays a recruté un administrateur des SAO à plein temps qui s'ajoute à l'équipe de l'ozone. Le pays a terminé les activités relevant de la stratégie régionale pour demeurer en conformité avec le Protocole de Montréal. Ces activités sont : l'application de la réglementation sur les SAO et l'équipement apparenté, le resserrement de la surveillance du programme d'importation/exportation des SAO et la présentation d'un atelier de formation des agents de douane dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes. Le pays a entrepris la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Le Bureau national de l'ozone a aussi mené un programme de sensibilisation afin de hausser le niveau de sensibilisation des parties prenantes nationales et du grand public à la protection de la couche d'ozone.

Plan d'action

33. Au cours de la quatrième phase de son projet de renforcement des institutions, la Micronésie poursuivra ses efforts et ses activités dans le cadre de la stratégie régionale pour demeurer en conformité au Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone poursuivra la mise en œuvre des règlements et des procédures de surveillance et de réglementation de l'importation des SAO et de l'équipement qui s'y rapporte. Le Bureau national de l'ozone offrira aussi un programme de formation des agents de douane et des techniciens en entretien d'équipement de réfrigération afin de prévenir le commerce illicite et de réduire les émissions de frigorigènes. Divers programmes de sensibilisation se poursuivront afin de hausser le niveau de sensibilisation des parties prenantes nationales et du grand public à la protection de la couche d'ozone et d'assurer le maintien d'une consommation nulle de CFC et une mise en œuvre fluide du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

République de Moldavie : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)		
	Phase I : Juillet 1998	80 000
	Phase II : Mars 2002	69 334
	Phase III : Juillet 2004	69 334
	Phase IV : Avril 2006	69 334
	Phase V : Avril 2008	69 334
Total		357 336

Somme demandée pour le renouvellement (phase VI) (\$US) :	52 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VI (\$US) :	52 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	52 000
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase VI du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1998
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1998) (tonnes PAO) :	51,5
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	73,3
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0,4
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	7
Dernière consommation de SAO rapportée (2009) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	1,2
Total	1,2
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	1 696 922
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	1 373 265
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	94,2
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	94,2

34. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	305 000
b)	Renforcement des institutions :	357 336
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	1 034 586
	Total:	1 696 922

Rapport périodique

35. La République de Moldavie a mis en œuvre des programmes de formation des agents de douane et des techniciens en entretien d'équipement de réfrigération au cours de la cinquième phase de son projet de renforcement des institutions, et a mené un programme d'encouragement pour les utilisateurs afin d'éliminer les CFC restants, dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale. Le pays a resserré ses mesures législatives et mis sur pied un programme de permis afin de réglementer les SAO, y compris les HCFC. La préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la République de Moldavie est en cours. Le Bureau national de l'ozone a poursuivi son programme de sensibilisation, ainsi que la surveillance et l'évaluation de l'ensemble des progrès accomplis dans les activités nationales d'élimination des SAO et de collecte de données, afin de satisfaire à ses obligations de remise de rapports en vertu du Protocole de Montréal.

Plan d'action

36. La République de Moldavie poursuivra l'élimination des SAO et entreprendra la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC au cours de la sixième phase de son projet de renforcement des institutions. Le pays terminera la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale et de la stratégie nationale sur les inhalateurs à doseur afin d'éliminer les utilisations restantes de CFC au pays. Le pays entreprendra le développement et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC en renforçant le système juridique et les actes de réglementation afin de réduire la consommation de HCFC en douceur. Des activités de renforcement des capacités et de formation seront organisées pour les techniciens et les agents de douane, afin de resserrer les contrôles douaniers et de prévenir le commerce illicite des SAO. Le Bureau national de l'ozone poursuivra son programme de sensibilisation et la surveillance de la consommation de SAO afin de respecter ses obligations de remise de rapports en vertu du Protocole de Montréal.

République fédérale démocratique du Népal : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I : Novembre 1998	62 000
Phase II : Juillet 2002	53 733
Phase III : Décembre 2004	60 000
Phase IV : Novembre 2006	60 000
Phase V : Novembre 2008	60 000
Total	295 733
Somme demandée pour le renouvellement (phase VI) (\$US) :	35 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VI (\$US) :	35 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	35 000
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase VI du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1998
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1998) (tonnes PAO) :	29,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	27
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	2
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,9
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0,1
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	1,3
Total	1,4
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2008

Somme approuvée pour les projets (\$US) :	1 128 009
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	787 577
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	29,8
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	24,4

37. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	100 000
b)	Renforcement des institutions :	295 733
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	732 276
	Total :	1 128 009

Rapport périodique

38. La mise en œuvre de la cinquième phase du projet de renforcement des institutions au Népal a été satisfaisante. Le pays a mis en œuvre les dernières activités du plan de gestion de l'élimination finale, créé l'Institut de formation en réfrigération et formé les techniciens en réfrigération et les agents de douane. Le Népal a aussi resserré ses mesures législatives sur les SAO afin de prévenir le commerce illicite et a organisé un programme de sensibilisation du public sur les conséquences de l'appauvrissement de la couche d'ozone pour la santé humaine et l'environnement, et sur les technologies de remplacement des SAO. Le pays a entrepris et poursuit le développement du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Le Bureau national de l'ozone a poursuivi ses activités de surveillance et de communication des données sur les SAO afin de satisfaire à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Plan d'action

39. Le Népal tentera de terminer les dernières activités de mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination finale au cours de la sixième phase de son projet de renforcement des institutions. Le Bureau national de l'ozone continuera à organiser des programmes de sensibilisation du public sur les conséquences de l'appauvrissement de la couche d'ozone sur la santé humaine et l'environnement, et sur les technologies de remplacement des SAO. Le Népal continuera à resserrer ses mesures législatives afin de prévenir le commerce illicite des SAO, à mettre en œuvre le plan de gestion de l'élimination des HCFC et à remettre des rapports au Secrétariat de l'ozone, au Secrétariat du Fonds multilatéral et à l'agence d'exécution dans les délais prescrits.

Paraguay : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)		
	Phase I : Février 2007	66 300
	Phase II : Décembre 2000	44 200
	Phase III : Avril 2003	57 460
	Phase IV : Novembre 2007	60 000
	Total	227 960

Somme demandée pour le renouvellement (phase V) (\$US) :	45 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase V (\$US) :	45 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	45 000
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase V du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1997) (tonnes PAO) :	346,5
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	210,6
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,6
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,9
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	27,3
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	11,7
Total	39
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	2 382 030
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	1 736 722
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	305,8
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	305,6

40. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	1 041 323
b)	Renforcement des institutions :	227 960
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	1 112 747
	Total:	2 382 030

Rapport périodique

41. Le Paraguay a assuré l'avancement de la mise en œuvre de la phase IV de son projet de renforcement des institutions de 2008 à 2010. Le Bureau national de l'ozone a notamment été capable de diriger l'établissement d'un nouveau cadre de réglementation légal pour les SAO (décret 12.685/08), diffusé par la distribution du document aux importateurs, aux détaillants et aux institutions de l'État participant à son application. Le pays a aussi fait la promotion et assuré la prestation d'événements de sensibilisation du personnel du bureau de douanes et des entreprises d'importation de gaz et d'équipement.

Plan d'action

42. Diverses activités sont prévues au cours de la prochaine phase, de juillet 2010 à juin 2012, dont le resserrement du rôle du correspondant national et des liaisons entre les autorités du pays et le Secrétariat et les agences d'exécution du Protocole de Montréal, et la coordination et la surveillance des activités des parties prenantes publiques et privées participant directement à l'achèvement de la consommation de CFC et de tétrachlorure de carbone en date du 1^{er} janvier 2010, tout en prévenant simultanément le commerce illicite. D'autres activités seront également en cours, dont la détermination de la consommation de référence de HCFC et l'établissement d'un processus de gestion adéquat pour la préparation et la mise en œuvre de la stratégie pour la première étape de l'élimination des HCFC conformément aux dispositions adoptées pendant la dix-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Les campagnes de sensibilisation et d'éducation du public se poursuivront, tout comme la surveillance de l'application rigoureuse du programme de permis d'importation et d'exportation des SAO.

Sierra Leone : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I (1 ^{re} année) : Mars 2002	26 000
Phase I (2 ^e année) : Décembre 2003	85 800
Phase II (1 ^{re} année) : Novembre 2005	48 445
Phase II (2 ^e année) : Mars 2007	48 445
Phase III : Avril 2008	85 800
Total	294 490
Somme demandée pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :	64 350
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IV (\$US) :	64 350
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0%
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	64 350
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase IV du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	n/a
Date d'approbation du programme de pays :	2003
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (2003) (tonnes PAO) :	75
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	78,6
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	16
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	2,6
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	2,6
Dernière consommation de SAO rapportée (2008) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	4,2
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0,2
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	1,4
Total	5,8
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2008

Somme approuvée pour les projets (\$US) :	1 104 651
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	624 074
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	79,4
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	70,3

43. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	40 000
b)	Renforcement des institutions :	294 490
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	770 161
	Total:	1 104 651

Rapport périodique

44. Le Bureau national de l'ozone de l'Agence de protection de l'environnement du ministère des Terres, de l'Aménagement rural et de l'Environnement est l'institution d'exécution du renforcement des institutions en Sierra Leone. Les activités menées dans le cadre du projet de renforcement des institutions du Protocole de Montréal en Sierra Leone ont été satisfaisantes. Le Bureau national de l'ozone a réussi à faciliter le développement, la publicité et la ratification du projet de loi de l'Agence de protection de l'environnement, qui comprend la réglementation sur les SAO. Le Bureau national de l'ozone a mis en œuvre des programmes de formation des agents de douane sur les programmes d'identification, de réglementation et de surveillance, et mené des ateliers de formation sur les pratiques exemplaires en réfrigération pour les ingénieurs et les techniciens en réfrigération et en climatisation, ainsi que des ateliers sur les substances de remplacement du bromure de méthyle pour la fumigation des sols et des entrepôts. Le Bureau national de l'ozone a réussi à entretenir de bonnes relations de travail avec les parties prenantes concernées et a développé une stratégie pour l'élimination accélérée des CFC.

Plan d'action

45. Le Bureau national de l'ozone prévoit respecter l'obligation du pays en vertu du Protocole de Montréal, demeurer en conformité aux mesures et au calendrier de réglementation du Protocole pour l'élimination des SAO et maintenir l'élimination des CFC après 2010. Il continuera à sensibiliser les parties prenantes du secteur de la lutte contre les incendies, dont les architectes et les ingénieurs civils, sur les solutions de remplacement des halons. Le Bureau national de l'ozone prévoit également resserrer la collaboration au programme des Douanes vertes, assurer un contrôle douanier de l'importation des SAO, lutter contre le commerce illicite, promouvoir le commerce international et appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement. De plus, il poursuivra la présentation d'ateliers de formation sur les pratiques exemplaires en réfrigération, assurera la surveillance continue et recueillera les données sur la consommation de SAO, et remettra les rapports nécessaires. Le Bureau national de l'ozone entreprendra également la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC au cours de cette période.

République démocratique du Timor-Leste : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)		
	Phase I : Novembre 2008	40 000
	Total	40 000
Somme demandée pour le renouvellement (phase I, deuxième partie) (\$US) :		40 000

Somme recommandée pour l'approbation de la phase I, deuxième partie (\$US) :	40 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase I, deuxième partie du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	40 000
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase I, deuxième partie du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	S.o.
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (inscrire l'année) (tonnes PAO) :	S.o.
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	36
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	1,5
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,1
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,2
Dernière consommation de SAO rapportée (2007) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	2,3
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0,4
Total	2,7
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2007
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	90 000
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	36 000
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	S.o.
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0

46. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	0
b)	Renforcement des institutions :	40 000
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	50 000
	Total:	90 000

Rapport périodique

47. Le Timor-Leste a mis l'accent sur l'établissement du cadre de travail institutionnel au cours de la première phase de son projet de renforcement des institutions afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone a été mis sur pied et est en pleine marche. Le Bureau national de l'ozone a organisé des campagnes publiques afin de hausser le niveau de sensibilisation, ainsi que des réunions avec diverses parties prenantes afin de discuter de la mise sur pied d'un programme de permis d'importation/exportation des SAO. Il a aussi organisé un séminaire national afin de faire connaître le Protocole de Montréal. Le pays tentait d'établir une collaboration avec le réseau régional afin d'acquérir de l'expérience en élimination des SAO.

Plan d'action

48. Le Bureau national de l'ozone poursuivra les activités de renforcement des capacités du gouvernement au cours de la deuxième année de la première phase de son projet de renforcement des institutions, notamment en assurant la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone continuera à travailler avec les ministères gouvernementaux en discutant de la mise sur pied d'un programme de permis d'importation/exportation de SAO, développera des campagnes de sensibilisation du public, organisera des réunions/ateliers/séminaires périodiques sur les questions entourant la couche d'ozone pour les autorités locales, les importateurs de SAO et les techniciens en entretien de partout au pays, et haussera le niveau de sensibilisation en mettant l'accent sur le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Le pays développera un programme de pays/plan de gestion de l'élimination des HCFC afin d'amorcer les activités d'élimination des HCFC en mettant sur pied un programme efficace de surveillance et de réglementation des SAO afin de respecter les objectifs de 2013 et de 2015.

Turkménistan : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)	
Phase I : Juillet 2005	115 693
Phase II : Avril 2008	107 000
Total	222 693
Somme demandée pour le renouvellement (phase III) (\$US) :	48 125
Somme recommandée pour l'approbation de la phase III (\$US) :	48 125
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	0 %
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	48 125
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce à la phase III du renforcement des institutions à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	S.o.
Date d'approbation du programme de pays :	S.o.
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (s.o.) (tonnes PAO) :	S.o.
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	37,3
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	3,6
Dernière consommation de SAO rapportée (2009) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	3,3
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	2,9
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	6,9
Total	13,1
Année des données sur la mise en œuvre rapportées dans le programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (\$US) :	507 279
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	164 319
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	2,8
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,6

49. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement:	179 586
b)	Renforcement des institutions :	222 693
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements	105 000
	Total:	507 279

Rapport périodique

50. Le Turkménistan a mis en œuvre avec succès la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions au cours de la période 2008-2010, et a atteint tous ses objectifs. Les rapports soumis en vertu de l'article 7 de 2008 et de 2009 révèlent que le pays a réussi une réduction de 100 pour cent de sa consommation de CFC en 2010. Au cours de cette période, le pays a terminé le développement des mesures législatives sur les SAO, qui s'appliquent au bromure de méthyle, aux halons, aux solvants, etc., mené des activités visant à améliorer l'application du programme de permis, diffusé de l'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO, préparé un projet sur le bromure de méthyle pour les activités suivant la récolte et entrepris la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Il a aussi remis des rapports au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral, et a poursuivi ses activités de sensibilisation.

Plan d'action

51. Au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions, le Turkménistan maintiendra l'élimination des CFC conformément aux dispositions du Protocole de Montréal, fera la promotion du programme de récupération, recyclage et régénération, travaillera en étroite collaboration avec les autorités douanières et mettra en œuvre le projet sur le bromure de méthyle. Il terminera également le développement d'un système juridique et des actes de réglementation afin de réduire en douceur la consommation de HCFC au Turkménistan, et achèvera la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF AU SUJET DES RENOUVELLEMENTS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 61^E RÉUNION

Albanie

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport périodique joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour l'Albanie et note avec satisfaction que l'Albanie a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2008 qui indiquent que le pays est parvenu à une consommation nulle de CFC et d'autres SAO, ce qui démontre l'état de conformité de l'Albanie aux objectifs de 2010 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a donc bon espoir que l'Albanie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays avec succès dans l'application du calendrier d'élimination des SAO selon les dispositions du Protocole de Montréal, incluant les activités associées aux mesures de réglementation de 2013 et 2015 pour les HCFC.

Bahamas

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour les Bahamas et note avec satisfaction que les Bahamas ont communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2009 qui indiquent que cette Partie est en état de conformité avec les mesures de réduction pour toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif reconnaît avec satisfaction que les Bahamas sont parvenus à une consommation de CFC nulle un an avant la date cible fixée par le Protocole de Montréal. Le Comité exécutif note aussi que les Bahamas poursuivent leur engagement de lutte contre le commerce illicite des SAO par le renforcement de leur système de permis en collaboration avec l'administration des douanes. Avec les activités prévues pour la quatrième tranche, le Comité exécutif est confiant que les Bahamas maintiendront une consommation de CFC nulle et entameront l'élimination des HCFC avec succès.

Barbade

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Barbade et note avec satisfaction que la Barbade a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2009 et au Secrétariat du Fonds multilatéral les données sur la mise en œuvre du programme de pays qui démontrent que cette Partie a atteint une consommation nulle de CFC et autres SAO. Avec les activités prévues pour la quatrième phase, le Comité exécutif note aussi que la Barbade a un bureau national de l'ozone entièrement fonctionnel, soutenu par le projet de renforcement des institutions, et qu'il existe un engagement continu à un niveau gouvernemental élevé pour appuyer toutes les activités nationales du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a donc bon espoir que la Barbade continuera à maintenir l'élimination des CFC et amorcera des activités pour l'élimination des HCFC.

République populaire démocratique de Corée

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur le prolongement du projet de renforcement des institutions pour la République populaire démocratique de Corée et note avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2008 qui indiquent qu'elle est en voie d'éliminer sa consommation de CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. Le pays a poursuivi la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions et du plan national d'élimination en dépit de l'absence de décaissement durant la phase la plus récente du RI. Le Comité exécutif a donc bon espoir que la République populaire démocratique de Corée achèvera la mise en œuvre de ses activités dans le cadre du plan national d'élimination et amorcera la préparation et la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec succès.

Fidji

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur le prolongement du projet de renforcement des institutions pour Fidji. Le Comité note avec satisfaction que Fidji a terminé avec succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination finale et de son plan d'élimination du bromure de méthyle qui lui ont permis de maintenir une consommation de CFC nulle depuis 2000 et de respecter le plan d'action pour le bromure de méthyle, permettant ainsi un retour à la conformité aux mesures de réglementation sur le bromure de méthyle. Le Comité exécutif a donc bon espoir que Fidji continuera à maintenir l'élimination des CFC, finalisera son plan de gestion de l'élimination des HCFC et amorcera sa mise en œuvre.

Gambie

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Gambie et note avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données qui indiquent que sa consommation de CFC en 2008 est conforme au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a donc bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, la Gambie poursuivra la mise en œuvre de ses activités d'élimination avec succès en vue de maintenir une consommation de CFC nulle au-delà de 2010. Le Comité exécutif incite aussi la Gambie à amorcer des activités pour l'élimination des HCFC suite au calendrier d'élimination accélérée.

Guatemala

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport périodique joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Guatemala et note avec satisfaction que le Guatemala a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'article 7 qui démontrent que cette Partie est en état de conformité aux mesures de réduction du Protocole de Montréal pour toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif reconnaît avec satisfaction que le Guatemala a été en mesure de se conformer au plan national d'action sur le bromure de méthyle approuvé à la 18^e Réunion des Parties et en outre, qu'il a dépassé les attentes en ce qui concerne le quota national établi pour le bromure de méthyle. Avec les activités prévues pour la septième tranche, le Comité exécutif est certain que le Guatemala maintiendra une consommation de CFC nulle au-delà de 2010, poursuivra l'élimination du bromure de méthyle avec succès et amorcera la mise en œuvre d'activités en vue de respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 pour les HCFC.

Kirghizistan

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Kirghizistan et note avec satisfaction que le Kirghizistan a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'article 7 qui indiquent que ce pays est en état de conformité pour l'élimination complète des CFC en date du 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif a donc bon espoir qu'au cours des deux prochaines années le Kirghizistan poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays avec succès en vue de respecter le calendrier d'élimination des SAO selon les dispositions du Protocole de Montréal et amorcera des activités pour respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 pour les HCFC.

République populaire démocratique du Laos

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur le prolongement du projet de renforcement des institutions pour la République populaire démocratique du Laos et note avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données qui indiquent que la République populaire démocratique du Laos est sur la bonne voie pour éliminer sa consommation de CFC. Le Comité exécutif a donc bon espoir qu'au cours de la prochaine année, la République populaire démocratique du Laos achèvera avec succès la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale avec la France et commencera la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC en vue d'atteindre les objectifs initiaux de gel et de réduction de la consommation de HCFC en 2013 et 2015 respectivement.

Maldives

10. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur le prolongement du projet de renforcement des institutions aux Maldives et note avec satisfaction que les Maldives ont communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'article 7 qui indiquent que les Maldives sont en état de conformité avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal de 2010. Le Comité exécutif a donc bon espoir que l'année prochaine les Maldives poursuivront la mise en œuvre des activités de leur programme de pays avec succès, notamment la mise en œuvre des activités résiduelles dans le cadre de leur plan d'élimination finale et celle de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC approuvé récemment. Le Comité exécutif félicite les Maldives pour l'élaboration d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC innovateur et unique qui inclut des éléments de cofinancement et des avantages connexes pour le climat et il incite le pays à mettre en œuvre son PGEH dès que possible.

États fédérés de Micronésie

11. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur le prolongement du projet de renforcement des institutions pour les États fédérés de Micronésie et note avec satisfaction que la Micronésie a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données qui indiquent que la Micronésie est en état de conformité pour sa consommation de CFC au 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif a donc bon espoir que la Micronésie achèvera la mise en œuvre de ses activités dans le cadre de la stratégie régionale et débutera la préparation et la mise en œuvre de son PGEH avec succès.

République de Moldavie

12. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que la République de Moldavie a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'article 7 qui indiquent que le pays est en état de conformité avec l'élimination complète des CFC en date du 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif a donc bon espoir que la République de Moldavie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays avec succès en vue de respecter le calendrier d'élimination des SAO selon les dispositions du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère aussi qu'au cours de la prochaine année, la République de Moldavie terminera la préparation de son plan de gestion de l'élimination des HCFC et amorcera sa mise en œuvre.

République démocratique fédérale du Népal

13. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur le prolongement du projet de renforcement des institutions pour le Népal et note avec satisfaction que le Népal a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'article 7 qui indiquent que le Népal est en état de conformité pour l'élimination de la consommation de CFC en date du 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif a donc bon espoir qu'au cours de la prochaine année le Népal poursuivra la mise en œuvre de ses activités avec succès, notamment la mise en œuvre des activités résiduelles dans le plan d'élimination final et l'amorce du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Paraguay

14. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Paraguay et note avec satisfaction que le Paraguay a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'article 7 qui démontrent que cette Partie est en état de conformité aux mesures de réduction du Protocole de Montréal pour toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif reconnaît avec satisfaction que le Paraguay a été en mesure d'adopter un nouveau cadre réglementaire légal pour les SAO et que des efforts ont été faits pour travailler en collaboration avec l'administration des douanes afin de maintenir la conformité du pays à l'élimination complète de la consommation de CFC en date du 1^{er} janvier 2010. Avec les activités prévues pour la prochaine phase, le Comité exécutif est certain que le Paraguay maintiendra le contrôle sur les importations de CFC et s'attaquera au commerce illicite de ces substances. Le Comité exécutif a donc bon espoir que l'an prochain le Paraguay débutera la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Sierra Leone

15. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Sierra Leone et note avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'article 7 qui indiquent que sa consommation de CFC en 2008 était conforme aux cibles du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif constate aussi la nécessité pour ce pays d'amorcer des actions plus fermes notamment la mise en œuvre et l'application rigoureuse de son système de permis pour les SAO pour appuyer les activités d'élimination. Le Comité exécutif a donc bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, le Sierra Leone poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités connexes avec succès en vue de parvenir à l'élimination complète des CFC en 2010 et d'amorcer des activités pour respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 pour les HCFC.

République démocratique du Timor-Leste

16. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur le prolongement du projet de renforcement des institutions pour le Timor-Leste et note avec satisfaction que le Timor-Leste a mis sur pied l'Unité nationale de l'ozone et s'est acquitté envers le Secrétariat de l'ozone des exigences de communication de données relatives à l'article 7. Le Comité exécutif a bon espoir que le Gouvernement du Timor-Leste sera en mesure d'achever la préparation du programme de pays et du plan de gestion de l'élimination des HCFC d'ici 2011 et de mettre en place un système de permis afin de réglementer et de surveiller les importations/exportations de SAO selon les obligations du Protocole de Montréal.

Turkménistan

17. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Turkménistan et note avec satisfaction que le Turkménistan a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'article 7 qui indiquent que pays a réussi à poursuivre la réduction de sa consommation de CFC et qu'il est donc en situation de conformité avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a donc bon espoir donc que le Turkménistan poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays avec succès en vue de réaliser la phase d'élimination des SAO conformément aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal.



**AMENDMENT TO
UNEP'S WORK PROGRAMME
2010**

**Presented to the
61st Meeting of the Executive Committee
of the Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol**

10 May 2010

A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2010 was approved at the 59th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.

2. This document, as submitted for consideration to the 61st meeting of the Executive Committee represents an Amendment to that Work Programme.

B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2010

3. Consistent with the Business Plan 2010-2012, this Amendment comprises funding requests for

- Annual tranches of approved NPPs and TPMPs in 8 countries;
- Support for the implementation of Institutional Strengthening projects in 21 countries;
- One regional project;
- Three project preparation requests, and
- Implementation of HCFC Phase-out Management Plan in 2 countries

4. Details of the Work Programme Amendment and the total funding by project groups and the grand total funding requested are presented in Tables 1 and 2.

5. Summary of the Work Programme Amendment is presented in Table 3.

6. The Work Programme Amendment includes also 2 items for which no funding is being requested. These are enlisted in Table 4.

Table 1. Funding requests for annual tranches for approved NPPs, TPMPs, ISP renewals and individual projects to be considered at the 60th meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
APPROVED NATIONAL PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS (NPPs)				
Congo, DR	NPP implementation (Tranche 3)	71,875	9,344	81,219
Ecuador	NPP implementation (non investment activities)	193,155	25,110	218,265
Saudi Arabia	NPP implementation (Tranche 2)	40,500	5,265	45,765
Korea, DPR	NPP implementation (Tranche 5)	10,000	1,300	11,300
<i>Sub-total for tranches of approved NPPs</i>		<i>315,530</i>	<i>41,019</i>	<i>356,549</i>
APPROVED TERMINAL PASHE-OUT MANAGEMENT PLANS (TPMPs)				
Central African Republic	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	45,000	5,850	50,850
Dominica	Terminal phase-out management plan (4 th tranche)	13,000	1,690	14,690
Sierra Leone	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	55,000	7,150	62,150
Saint Vincent and the Grenadines	Terminal phase-out management plan (4 th tranche)	14,000	1,820	15,820
<i>Sub-total for tranches of approved TPMPs</i>		<i>127,000</i>	<i>16,510</i>	<i>143,510</i>
INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECTs (ISPs) and ISP RENEWALS*				
Albania	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	81,900	0	81,900
Afghanistan	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	75,000	0	75,000
Bahamas	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	45,000	0	45,000
Barbados	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	87,750	0	87,750
Bhutan	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	30,000	0	30,000
Cambodia	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	61,028	0	61,028
Fiji	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	32,500	0	32,500

Gambia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	45,000	0	45,000
Guatemala	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	93,600	0	93,600
Korea DPR	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	130,000	0	130,000**
Kyrgyzstan	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	57,915	0	57,915
Lao	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	32,500	0	32,500
Maldives	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	35,000	0	35,000
Micronesia	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	30,000	0	30,000
Moldova	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	52,000	0	52,000
Nepal	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	35,000	0	35,000
Paraguay	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	45,000	0	45,000
Samoa	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	35,000	0	35,000
Sierra Leone	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	64,350	0	64,350
Timor Leste	Renewal of institutional strengthening project (Phase I the second year)	40,000	0	40,000
Turkmenistan	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	48,125	0	48,125
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Projects</i>		<i>1,156,668</i>	<i>0</i>	<i>1,156,668</i>

*IS cost is calculated taking into account the decision of the ExCom (funding level up to 31 December of 2011)

** Korea DPR IS Renewal of institutional strengthening project (Phase VI) is calculated for two years because the previous phase was completed in November of 2009. As per decisions 58/25 and 58/33, the project is submitted for 61st meeting

Table 2. Funding requests for HPMP preparations and implementation to be considered at the 60th meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS (HPMPs) preparations				
Afghanistan	HPMP preparation (additional funding)	65,000	8,450	73,450
Korea, DPR	HPMP preparation	35,000	4,550	39,550
Timor Leste	HPMP preparation (additional funding)	55,000	7,150	62,150
<i>Sub-total for HCFC Phase-out management plans preparations</i>		<i>155,000</i>	<i>20,150</i>	<i>175,150</i>

HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS (HPMPs) implementation				
Cambodia	HPMP implementation	400,000	52,000	452,000
<i>Sub-total for HCFC Phase-out management plans implementation</i>		<i>400,000</i>	<i>52,000</i>	<i>452,000</i>

Table 3: Summary of items submitted for consideration by the 57th Executive Committee meeting by group

Type of projects	Value in US	Project support costs in US\$	Total in US\$
Sub-total for approved NPPs	315,530	41,019	401,749
Sub-total for tranches of approved TPMPs	127,000	16,510	143,510
Sub-total for Institutional Strengthening Projects	1,156,668	0	1,156,668
Sub-total for HCFC Phase-out management plans preparations	155,000	20,150	175,150
Sub-total for HCFC Phase-out management plans implementation	400,000	52,000	452,150
Grand Total	2,154,198	129,679	2,283,879

Table 4: Items with no funding request.

Country	Project title	Total requested amount, US\$
Nepal	TPMP Progress report for 2009-2010	0
Bhutan	TPMP Progress report for 2009-2010	0
<i>Total</i>		0

C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP

1 Title:	<i>Implementation of approved National Phase-out Management Plans (NPPs) and Terminal Phase-out Management Plans (TPMPs) in Congo DR, Central African Republic, Dominica, Ecuador, Korea DPR, Saudi Arabia, Saint Vincent and the Grenadines, Sierra Leone (8 annual tranches)</i>	
<i>Background</i>	These items have been included in the UNEP's Business Plan 2010-2012	
<i>Objectives:</i>	<p>The main objective of the UNEP's non-investment components in the above listed annual tranches is to continue capacity building activities as planned in the annual work plans for 2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Support servicing technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment; - Train the remaining customs officers and other stakeholders in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations and to prevent illegal trade; - Ensure the effectiveness of all projects within the TPMP through periodic monitoring, assessment and reporting of project results over the life of their implementation. 	
<i>Activities and description</i>	See the individual project progress reports and annual work plans submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.	
<i>Time Frame:</i>	2010 tranche: 6 months (July 2010 to December 2010)	
<i>Cost:</i>		
	Cong, DR	US\$ 71,875
	Central African Republic	US\$ 45,000
	Dominica	US\$ 13,000
	Ecuador	US\$ 233,155
	Korea DPR	US\$ 10,000
	Saudi Arabia	US\$ 40,500
	Saint Vincent and the Grenadines	US\$14,000
	Sierra Leone	US\$ 55,000
		US\$140,000
	Total requested amount (excluding project support costs)	US\$ 482,530

2 Title:	<i>Requests for institutional strengthening projects and renewals of such for Albania, Afghanistan, Bahamas, Barbados, Bhutan, Cambodia, Fiji, Gambia, Guatemala, Korea DPR, Kyrgyzstan, Lao, Maldives, Micronesia, Moldova, Nepal, Paraguay, Samoa, Sierra Leone, Timor Leste, and Turkmenistan (21 countries)</i>	
<i>Background:</i>	<p>Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed twenty two countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.</p> <p>These projects have been included in the UNEP 2010-2012 Business Plan.</p>	
<i>Objectives:</i>	To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.	
<i>Description:</i>	Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.	

<i>Time Frame:</i>	24 months*	
<i>Per country cost:</i>		
	Albania	US\$ 81,900
	Afghanistan	US\$ 75,000
	Bahamas	US\$ 45,000
	Barbados	US\$ 87,750
	Bhutan	US\$ 30,000
	Cambodia	US\$ 61,028
	Fiji	US\$ 32,500
	Gambia	US\$ 45,000
	Guatemala	US\$ 93,600
	Korea DPR	US\$130,000
	Kyrgyzstan	US\$ 57,915
	Lao	US\$ 32,500
	Maldives	US\$ 35,000
	Micronesia	US\$ 30,000
	Moldova	US\$ 52,000
	Nepal	US\$ 35,000
	Paraguay	US\$ 45,000
	Samoa	US\$ 35,000
	Sierra Leone	US\$ 64,350
	Timor Leste	US\$ 40,000
	Turkmenistan	US\$ 48,125
	Total requested amount	US\$ 1,156,668

*Note: The project timeframe and cost for each individual request was prorated according to decisions of ExCom.

** No project support costs are requested for institutional strengthening projects.

3 Title: *Regional Technical Workshops for a People-driven Identification, Implementation, Adoption and Adaptation of Methyl Bromide Alternatives*

Background: Successful replacement of methyl bromide depends on many stakeholders and availability of technically, economically and commercially (TEC) viable alternatives, since there is no single replacement for MB. This is unlike the industrial sector ozone depleting substances (ODS), whereby, a single replacement is sufficient to eliminate the ODS. The biggest challenge facing MB phase-out in Africa today, is sustaining compliance with the Montreal Protocol phase-out schedule before and beyond the phase-out date; January 2015. This potential non-compliance is attributed to various factors key among them: the extremely low technical capacity in MB alternative technologies and the extremely low price of methyl bromide itself. These factors coupled with poverty and food insecurity level in Africa call for a people-driven process to avoid unnecessary friction during phase-out. In addition the proposed technical workshops will provide forum for positive engagement of key stakeholders to facilitate economic turn-around at the market place for products of the environment-friendly alternatives and capacity development via curriculum upgrade for local universities as well as to encourage refinement of technique in MB alternatives in local institutions. These regional technical workshops will target replacement of methyl bromide usage in both the preharvest (soil fumigation) and postharvest treatments. This proposal has been prepared on the basis of the report of the “Extended Desk Study on low volume Methyl Bromide Projects” (UNEP/OzL. Pro/ExCom/53/8). The study strongly recommended that regional technical workshops to share experiences and to identify alternatives are still needed.

<i>Objectives:</i>	<p>This project is prepared in response to the request by the ExCom for UNEP to incorporate proposals that address the identified gaps in its business plan (Decision 59/55). The 16th ODSNET Meeting for English-speaking Africa has reviewed this proposal and recommended that it be submitted to ExCom 61 for approval.</p> <p>The overall objective of the project is to promote the adoption of methyl bromide alternatives and sustain compliance through technology transfer of technically, economically and commercially (TEC) viable Methyl Bromide Alternatives.</p> <p>Specific objectives:</p> <ol style="list-style-type: none"> (a) Disseminate and share information of successful TEC viable alternatives to methyl bromide suited to African region from successful case studies and lessons learnt; (b) Increase awareness and provide training on the application of learning toolkits to major stakeholders as well as facilitate mainstreaming of MB issues in learning institutions; (c) Promote adoption and sustainable methyl bromide replacement practices among the major stakeholders, via positively engaging the major stakeholders during the interactive forum. (d) Provide forum for sharing experiences in MB alternative technologies and for positive interaction and engaging key stakeholders for identification, implementation, adoption and adaptation of TEC viable alternatives. (e) Provide leadership and forum for peer review of refinement of technique for methyl bromide alternative technologies presented, thus facilitating identification of TEC viable alternatives for crops without known alternatives as well as assessment of environmental and other impacts of alternative technology-related by-products. 				
<i>Activities:</i>	<p>The following activities are planned under this project:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organize consultative workshops to share the findings of newly identified methyl bromide technologies and/or refinement of technique ➤ Launch and conduct training on utilization of newly created toolkits and other materials for facilitating technology transfer to key stakeholders. ➤ Establish technology-based working groups consisting of existing local experts and trainee local experts to spearhead various MB alternative technology search and dissemination. 				
<i>Description:</i>	These activities would be implemented in close consultation with the NOU of countries concerned, respective IAs and regional MB experts				
<i>Time Frame:</i>	August 2010 –December 2011				
<i>Cost:</i>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Requested amount</td> <td style="text-align: right;">USD 150,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">(Excluding project support costs)</td> </tr> </table>	Requested amount	USD 150,000	(Excluding project support costs)	
Requested amount	USD 150,000				
(Excluding project support costs)					

4 Title: *Timor Leste CP/HPMP Preparation (Additional Funding)*

Background:

The 59th Meeting of the Executive Committee approved US\$30,000 for the preparation of HPMP for Timor Leste. The amount approved for Timor Leste at the time was for the group of countries with zero consumption of HCFC.

Subsequently, Timor Leste reported the Article 7 data to the Ozone Secretariat which shows 2007 HCFC consumption of 0.4 ODP tons.

Based on this information, Timor Leste would be entitled to receive up to US\$85,000 for the preparation of HPMP according to Decision 56/16 (c). Hence, UNEP would like to request an additional US\$55,000 for the preparation of HPMP for Timor Leste.

Objectives: HPMP preparation

Time Frame: Until Nov 2010

Cost: US\$55,000 without PSC

5 Title: HCFC Phase out Management Plan (HPMP) implementation in Armenia (non-investment component – the first tranche)

Background: The HPMP has been formulated following the process and guidance given by the Meeting of the Parties Decisions and Executive Committee (relevant decisions). HPMP preparation was started with the approval of the HPMP preparation funding by the 55th Executive Committee (UNDP as the implementing agency). Later, the country selected UNEP as the cooperating agency for the implementation phase while UNDP continues being a lead agency for HPMP preparation as well as implementation.

In February of 2010, the NOU of Armenia organized the stakeholder consultation meeting for finalization of HPMP where UNEP participated and provided inputs to the non-investment component of HPMP.

The overall objective of the HPMP is to address the complete HCFC phase out as defined in Decision XIX/6. Therefore, the overall HPMP and supporting strategy will encompass the period 2010 through to the target terminal date for HCFC consumption in 2030. However, consistent with available ExCom guidance, the HPMP and the strategy for its implementation will be staged, with Stage 1 covering a period from 2010 to 2015 and Stage 2 covering the period 2015-2030.

Objectives: The primary focus of the HPMP is on the actions required to achieve the immediate phase targets of a 2013 freeze at the baseline and 2015 10% reduction of the baseline.

Activities UNEP Non-Investment Activities:

- Legal and Regulatory Action - development of various regulatory initiatives such as Application of Import Quotas on HCFCs, Application of a supplementary surcharge on HCFC imports and HCFC containing equipment, Quotas/Ban on Import Quantities of Small HCFC Domestic A/C Equipment, Controls on New HCFC Large Commercial/Industrial Refrigeration and A/C Installations, Restrictions on HCFC Containers, Refrigerant Management Practice Requirements, Controls on HFCs and HFC Equipment, and Control of their Use
- Training of customs and environmental enforcement officers
- Upgrading Refrigeration Service Sector Human Resource Capacity Monitoring of activities

Time Frame: 2010 – 2012

Cost: USD 255 000 - (excluding PSC)

6 Title: HCFC Phase out Management Plan (HPMP) implementation in Cambodia

Background: This HCFC Phase-out Management Plan (HPMP) is created to enable the Royal Government of Cambodia to meet the obligations towards Montreal Protocol and its Amendments. It was prepared by the Ministry of Environment with assistance from UNEP as the Leading Agency and UNDP as the Cooperating Agency. The HPMP has been formulated following the process and guidance given by the relevant decisions of the Meeting of the Parties and the Executive Committee of the Multilateral Fund. The objective of the HPMP reflects the commitment of Cambodia to its obligation as a Party to the Montreal Protocol having in mind the socio-economic needs of the country. The HPMP was approved by the Ministry of Environment, Royal Government of Cambodia in April 2010 and is being presented to the 61st meeting of the Executive Committee for approval.

Objectives: To reduce the consumption and curb the growth of HCFCs, Cambodia plans to follow a three-pronged approach: 1) limit the supply of HCFC, 2) reduce demand of HCFCs for servicing existing equipment, and 3) limit new demand of HCFCs.

Activities: The proposed series of action would need to start in 2011 in order to have the desired impacts in 2013 and beyond. By introducing best practices in the servicing sector and certification of

refrigeration technicians, restricting supply and reduce demand through end-user retrofit program, introduction of economic incentive/disincentive measures, establishment of a system to recover and reclaim HCFCs, and retrofit of equipment the country will be able to meet obligations under the MP

Time Frame: 2010-2012

Cost: USD 400 000 - (excluding PSC)

7. Title: *Afghanistan HPMP Preparation (Additional Funding)*

Background:

The 55th Meeting of the Executive Committee approved US\$85,000 for the preparation of HPMP for Afghanistan. The amount approved for Afghanistan at the time was based on the reported HCFC consumption of 2006, which is 4.8 ODP tons.

Subsequently, Afghanistan reported its 2007 consumption to the Ozone Secretariat which shows HCFC consumption of 6.1 ODP tons. 2008 consumption is 7.9 ODP tons. It also confirmed that there is foam production by using HCFC 22 in Afghanistan, and GTZ has received funding for the preparation of the investment project at the 60th Excom meeting.

Based on decision 56/16 (C), which reads:

To provide funding for elements (b)(i) to (iii) above as specified in the table below, based on the countries' HCFC consumption for 2007, while applying decision 55/13(a), (b) and (c):

Group according to consumption pattern	Funding for above components (b)(i) to (iii)
Countries with zero consumption of HCFC	US \$30,000
Countries with consumption only of HCFC-22, or consumption below 6 ODP tonnes/year	US \$85,000
Countries with medium consumption, between 6 ODP tonnes/year and 100 ODP tonnes/year	US \$150,000
Countries with consumption higher than 100 ODP tonnes/year	US \$195,000

Afghanistan would be with the category of “Countries with medium consumption, between 6 ODP tonnes/year and 100 ODP tonnes/year”, therefore, it would be entitled to receive US\$ 150,000 for the preparation of HPMP. Hence, UNEP would like to request an additional US\$ 65,000 for the preparation of HPMP for Afghanistan.

Objectives: To request for additional funding for HPMP preparation

Time Frame: Until Nov 2010

Cost: US\$65,000